

Initiatives ministérielles

Comment se fait-il que les députés du Québec se croient exemptés des règles de la représentation proportionnelle qui s'appliquent au reste du Canada? Comment le député justifie-t-il une telle chose?

[Français]

M. Fillion: Monsieur le Président, ici bien sûr, il faut se référer à la notion des deux peuples fondateurs. Si le Québec avait été respecté dès la formation de ce pays, ce n'est pas 25 p. 100 de sièges qu'il aurait dû avoir dans cette Chambre, mais bien 50 p. 100 des sièges.

Des voix: Oh, oh!

M. Fillion: Oui, 50 p. 100 des sièges. Deux peuples fondateurs à égalité, donc 50 p. 100 des sièges. Alors aujourd'hui, nous réclamons notre juste part des sièges, c'est-à-dire 25 p. 100.

• (2320)

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref commentaire. J'ai eu l'occasion, comme mon collègue de Chicoutimi, d'entendre l'honorable député de Calgary-Ouest, qui semble déjà avoir compris une bonne partie du projet d'entente qui sera soumis à l'automne aux Québécois et aux Québécoises à des fins de ratification. On comprend tous, évidemment, que la fibre canadienne a d'abord et avant tout été tissée au Québec, dans le Bas-Canada, en Ontario, et que nous proposons bien sûr de rapatrier des pouvoirs, nos pouvoirs au Québec, mais tout en s'ouvrant sur un modèle qui peut être comparable au modèle européen, en proposant une intégration économique et une certaine forme d'association politique avec le Canada.

Étant donné que le Québec s'appête à proposer au Canada la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, qu'il s'appête à suggérer d'avoir en commun certaines institutions, le député de Chicoutimi n'est-il pas d'accord que, contrairement à ce que dit notre collègue de Calgary-Ouest, s'il y a une forme poussée d'intégration économique qui ferait qu'aucune région du Canada ne serait isolée des autres, qu'il y aurait cette libre circulation, à ce moment-là, lorsqu'il y a une intégration économique poussée, cela implique une certaine forme d'intégration politique et d'institution politique commune pour gérer l'entente, le partenariat qui serait, cette fois-là, la résultante non pas d'une loi imposée par un Parlement étranger mais la résultante d'un traité librement négocié entre le Canada et le Québec?

M. Fillion: Monsieur le Président, il est bien sûr que lorsque le Québec, à l'automne, sera souverain, les frontières ou les barricades ne s'élèveront pas entre le Québec, l'Ontario et les autres provinces. Donc, à ce moment, l'Ontario et les autres provinces auront toutes avantage à faire des affaires avec le Québec. Il est bien certain qu'on pourra, au niveau des institutions politiques, en parlant avec les députés du Québec, de l'Ontario, établir certaines règles pour ces affaires. À ce moment, je pense que chacune des provinces du reste du Canada tirera profit de la création de ce nouveau pays.

[Traduction]

M. White (North Vancouver): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui vient d'intervenir continue d'induire la Chambre en erreur en parlant de souveraineté-association. Il est séparatiste et il devrait dire les choses comme elles

sont. Il est séparatiste et il devrait cesser de tromper la Chambre ainsi.

Le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Cependant, je donne la parole au député de Vancouver-Nord dans le cadre du débat.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je suis tenté de répéter ce que je viens de dire et cela fera peut-être partie de mon discours.

Juste avant d'amorcer mes observations sur le projet de loi C-69, je voudrais rappeler à la Chambre que cela fait presque deux ans que les libéraux ont pris le pouvoir, en 1993, et que la dette et le déficit ont augmenté de près de 100 milliards de dollars.

Au cours des 24 dernières heures, le gouvernement a dépensé presque 100 millions de dollars de plus qu'il n'a perçus. Cela représente environ quatre millions de dollars l'heure ou 67 000 \$ la minute que nous n'avons tout simplement pas et que nous devons emprunter. Or, il nous faut continuer de payer de l'intérêt sur ces emprunts, ce qui ne fait qu'ajouter à la dette de plus de 550 milliards de dollars que nous allons léguer à nos enfants et nos petits-enfants.

Il y a quelques semaines, à une réunion publique qui se tenait à Vancouver, la députée libérale représentant la circonscription de Halifax a déclaré que, à titre de libérale traditionnelle habituée à imposer et dépenser, elle s'était aperçue que cette époque était révolue, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget en mars dernier. La députée peut être certaine que, si nous ne prenons pas incessamment des mesures pour nous attaquer au problème de la dette et du déficit, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Les prêteurs internationaux n'encourageront pas notre étourderie plus longtemps.

• (2325)

Aujourd'hui, nous reprenons le débat concernant le projet de loi C-69, qui ne fait que ressusciter le projet de loi C-18 de 1994. À l'époque, j'avais dit que le gouvernement libéral devait avoir honte de ce qu'il faisait. Il imposait la volonté de ses députés mécontents aux électeurs du Canada. Les libéraux craignaient probablement de ne pas être réélus et de ne pas pouvoir bénéficier de leur généreux régime de retraite. Ils craignaient que, si jamais les limites de leurs circonscriptions électorales étaient modifiées à leur désavantage, ils seraient privés de leurs pensions.

Ils ont réussi à préserver leurs belles pensions, grâce au projet de loi C-85 qu'ils feront aussi adopter à toute allure la semaine prochaine, je crois. Ils reviennent donc sur la délimitation des circonscriptions électorales dans un dernier effort pour en saisir le contrôle. Sans égard ni pour la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ni pour les millions de dollars déjà dépensés pour un processus apolitique, le gouvernement tente de nouveau de faire adopter à toute allure des programmes politiques mal conçus et égoïstes.

Les politiciens n'ont rien à voir avec la délimitation de leurs propres circonscriptions. La nature humaine étant ce qu'elle est, des députés pourraient être tentés d'agir dans leur propre intérêt, de retrancher des bouts de leur circonscription ou d'en ajouter, selon l'appui qu'ils y gagneraient. Même si cela ne se produisait pas, on soupçonnerait évidemment le contraire.